

## Le vétérinaire sanitaire et le bien-être en élevage : comprendre et agir

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Dates de la formation :**  
Contacter votre DDecPP

**Durée :**  
½ journée

**Lieu :**  
Le lieu est fixé par la DDecPP ou la DRAAF

**Public cible :**  
Vétérinaires sanitaires dans le cadre du programme de formation continue, lié à leur habilitation sanitaire.

**Taille du public :**  
Objectif: entre 12 et 20 vétérinaires sanitaires

**Intervenants / Formateurs :**  
La formation est animée par un binôme de deux formateurs :  
- un représentant de l'administration,  
- un vétérinaire sanitaire privé.

**Responsables pédagogiques :**  
Katarina HO VAN BA, ENSV-FVI  
Xavier GOURAUD, SNGTV

**Modalités d'inscription :**  
Relèvent de la DDecPP, DRAAF ou OVVT

**Attestation remise en fin d'évaluation :**  
Contacter votre DDecPP

**Tarifs :**  
En cours de revision

**Nombre de crédits ECTS accordé :**  
0,15

**Accessibilité :**  
Formation généralement accessible pour les personnes à mobilité réduite. Contacter la DDecPP du lieu de la formation pour toute information complémentaire

### CONTEXTE

On constate dans nos sociétés une sensibilité croissante à la douleur des animaux telle qu'elle se manifeste dans des situations variées: l'expérimentation animale, la maltraitance des animaux de compagnie, les spectacles vivants, comme le cirque, et l'élevage des animaux destinés à l'alimentation humaine. Cette situation suscite un dialogue parfois difficile, entre les tenants de l'émancipation animale qui refusent toute exploitation des animaux, les partisans d'aménagements pour améliorer les conditions de vie des animaux et les acteurs économiques qui mettent en avant les contraintes financières dans leur secteur d'activité.

Élever des animaux (bovins, volailles, moutons, porcs, poissons...) à des fins alimentaires est une nécessité. Cet élevage doit se faire dans des conditions compatibles avec le bien-être animal, y compris dans les bâtiments d'élevage industriel. Respecter les animaux, c'est aussi garder une harmonie avec la nature et avec l'environnement.

Le vétérinaire sanitaire a un rôle de premier plan à tenir en termes de conseils, d'informations pour l'amélioration du bien-être animal.

### LA FORMATION

#### Objectif général :

Avoir une implication plus forte de la profession vétérinaire dans le domaine du bien-être animal.

#### Objectifs pédagogiques :

- Reconnaître les enjeux vis-à-vis de la volonté de l'État de poster des actions nationales
- Identifier les grands principes du bien-être et les différentes méthodes d'évaluation ;
- Déterminer les signes d'appel du mal-être, comprendre les causes possibles et les mesures à mettre en œuvre ;
- Reconnaître dans quel cas l'administration peut avoir recours aux VS (constats, expertises...);
- Déterminer l'importance de prévenir l'administration lorsque la situation dans un élevage dérape (mise en place des CDO) ;
- Rappeler le rôle du vétérinaire sanitaire : « sentinelle » de l'administration dans les élevages.

#### Contenu :

La séquence de formation est organisée en 5 parties :

- La notion de bien-être animal,
- Le repérage des 1<sup>ers</sup> signes du mal-être, les mesures à prendre, les conseils à donner à l'éleveur,
- Focus transport, mise à mort en élevage,
- L'organisation des Cellules Départementales Opérationnelles,
- Gestion des cas de maltraitance.

#### Méthodes pédagogiques :

Exposés, témoignages, travaux dirigés, échanges entre les participants sur les pratiques.

#### Prérequis :

Aucun

#### Niveau de la formation :

Dispositif de formation permettant la mise à jour des connaissances théoriques et pratiques des vétérinaires sanitaires, avec un objectif de maintien et de développement des compétences pour les interventions menées dans le cadre de l'exercice de l'habilitation sanitaire, y compris pour le concours à l'exécution de missions de police sanitaire. Arrêté du 16 mars 2007 modifié par l'arrêté du 18 novembre 2020 relatif aux obligations en matière de formation continue nécessaire à l'exercice des missions du vétérinaire sanitaire.